

ÉTAPES

No 1

2 mars 1975

communauté chrétienne st-albert-le-grand

POUR UNE PERIODE INDEFINIE...

Nous recevions avec joie, cette semaine, une lettre de notre Evêque renouvelant notre statut de communauté chrétienne pour une période indéfinie. Chacun sera sans doute heureux de prendre connaissance de cette lettre dans ses termes exacts.

Le 18 février 1975

Cher Père,

En réponse à votre demande du 8 décembre dernier et à la suite des années de cheminement fructueux de la Communauté chrétienne Saint-Albert-le-Grand, je suis heureux de renouveler pour une période indéfinie et selon le statut qui lui a été déterminé en 1971, la reconnaissance de cette Communauté.

Je vous remercie de votre participation à la pastorale diocésaine et vous prie d'exprimer ma gratitude à tous les membres qui vous assistent

Avec l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués dans le Seigneur.

Paul Grégoire
Archevêque de Montréal

SITUATION FAITE, DANS L'EGLISE, AUX PRETRES
QUI DEMANDENT A ETRE RELEVES DE LEURS FONCTIONS

projet d'intervention

Une invitation qui a pu faire question

Il y a un mois environ, vous avez été invités à prendre part à une rencontre sur la situation faite, dans l'Eglise, aux prêtres qui demandent à être relevés de leurs fonctions sacerdotales. Vous vous êtes peut-être demandé: pourquoi?

Une situation de "sous-laïcs"

Beaucoup ne connaissent sans doute pas les conditions auxquelles sont soumis les prêtres qui demandent ainsi à être relevés de leurs fonctions sacerdotales. Ces conditions les relèguent en pratique à une situation de "sous-laïcs" dans l'Eglise.

Alors que les laïcs sont autorisés à remplir des fonctions de plus en plus diversifiées dans l'assemblée liturgique, on exige de ces prêtres qu'ils renoncent à exercer, là où ils sont connus, toute fonction de ce genre et, de toute façon, à ne plus jamais faire homélie. Par ailleurs, on exige qu'ils renoncent également à exercer toute fonction d'enseignement dans les séminaires, les facultés de théologie et les autres institutions semblables, de même qu'à diriger une école catholique ou à y enseigner la catéchèse. Enfin, si un jour ces prêtres désirent se marier, on leur demande d'observer la plus grande discrétion dans la célébration de leur mariage et on exige que celle-ci ait lieu dans une chapelle ou une église désignée.

Une préoccupation du Conseil de pastorale

Plusieurs membres du Conseil de pastorale, qui estimaient cette situation injuste, ont maintes fois soulevé la question. Depuis au moins deux ans, nous cherchions la façon de l'aborder. L'idée, toute simple, nous est enfin venue de faire appel, dans la communauté, aux personnes intéressées et de constituer un groupe de travail chargé d'élaborer et de proposer le projet d'une éventuelle intervention. Les personnes intéressées se sont déjà rencontrées deux fois (elles étaient 15, le 5 février et 22, le 19 février).

Démarche envisagée

Ce groupe propose, pour l'instant, d'intervenir auprès du Conseil diocésain de pastorale au moyen d'une lettre dont l'objet précis serait les conditions à observer par ces prêtres une fois qu'ils sont dispensés de leurs fonctions. Cette lettre est en voie d'élaboration. Elle sera mise au point lors d'une prochaine rencontre du groupe, dont toute la communauté sera avertie; par après, elle sera soumise à l'ensemble de la communauté et chacun pourra faire connaître alors ses réactions.

Le groupe des personnes intéressées ainsi que le Conseil de pastorale de la communauté verra à déterminer, à la lumière des réactions de tous, les étapes subséquentes de notre démarche.

Il est bien entendu que toutes les personnes qui désirent dès maintenant obtenir un supplément d'information ou faire connaître leurs réactions peuvent s'adresser à l'un ou l'autre des membres de notre Conseil de pastorale, ou aux responsables du groupe de travail, Monique et Louis Venne.

ETAT DES RECETTES ET DES DEBOURSES

de l'exercice clos le 31 décembre 1974

RECETTES	1974	1973
Quêtes	\$ 8,149.50	6,662.51
Dons	1,435.00	1,793.70
Mariages	100.00	290.00
Baptêmes	35.00	130.00
Funérailles	200.00	Nil
	<u>9,919.50</u>	<u>8,876.21</u>
DEBOURSES		
Redevance	3,000.00	3,000.00
Chant	1,055.00	1,355.00
Pain eucharistique	591.60	480.14
Musique	670.00	575.00
*Divers	Nil	Nil
Sacristain	500.00	530.00
Décoration	353.03	370.87
Présidence et prédication	435.00	530.00
Imprimerie	456.14	333.87
Entretien	165.00	297.02
Secrétariat	Nil	542.40
Téléphone	196.58	120.97
Frais /registres/mariages/baptêmes	174.15	67.42
Fournitures (église, réparations, timbres, papier)	243.72	224.70
Documentation	75.15	86.90
Honoraires/diff. services	179.91	99.51
Frais bancaires	23.98	26.65
Conférences	Nil	Nil
Taxis et autobus	36.45	67.60
Nourriture	47.25	78.31
Part. à la zone et publicité	90.98	Nil
Quêtes pour d'autres organismes	976.00	255.84
5% Archevêché	863.02	501.85
	<u>10,132.96</u>	<u>9,544.05</u>
DEFICIT DE CAISSE DE L'EXERCICE	213.46	667.84
EXCEDENT DE CAISSE AU DEBUT DE L'EXERCICE	1,386.16	2,054.00
EXCEDENT DE CAISSE A LA FIN DE L'EXERCICE	1,172.70	1,386.16